

Commune de Morrens

Demande d'autorisation

avec affichage de la décision

1/680

REÇU le

14 SEP. 2020

RÉP: 676

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement ; ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m² intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci, fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) ; construction de minime importance d'une surface inférieure à 15 m² au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils ; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Chupik Sébastien

Lieu-dit :

Adresse locale : route de Cheseaux N° : 3

Téléphone : 029 449 38 17 Téléfax :

Parcelle n° : N° ECA :

Surface parcelle : 600 m² Note au recensement architectural :

Zone selon plan général d'affectation :

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans :

Adresse : Autobus à Morrens

Description de l'ouvrage : Autobus à Morrens

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Abatage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

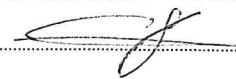
Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

③ Lieu : Morrens Date : 17.09.2020

Signature(s) : 

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

no ⑤ et ①	Parcelle n° : <u>49</u>	Signature(s) : <u>S. Bigler</u>
no ①	Parcelle n° :	Signature(s) : <u>A. ISORNATI</u>
	Parcelle n° :	Signature(s) : <u>FA'S FA'S DAVIS</u>
	Parcelle n° :	Signature(s) : <u>C. Benjumeil</u>
	Parcelle n° :	Signature(s) :
	Parcelle n° :	Signature(s) :

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 16.09.2020, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 22.09.2020 au 10.10.2020



Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire

Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....
.....
.....